

**Propos introductifs de Roxana Maracineanu
Secrétaire générale de la Miprof
Comité de coordination de la Miprof – 21 mars 2024**

Je m'associe aux remerciements généraux pour la mobilisation importante qui témoigne de **l'engagement des acteurs de l'Etat à agir contre toutes les formes de traite.**

Nous savons aussi le **travail de l'ombre que représente, pour les administrations, les contributions aux rapports destinés aux instances internationales** : je profite de cette occasion pour remercier publiquement les services des ministères pour la qualité de leurs contributions.

Dans une semaine d'ailleurs, le 28 mars - l'invitation officielle part demain vers vos services et salariés qui ont déjà été prévenus - le GRETA évaluateur pour le Conseil de L'Europe viendra constater notre action commune pour lutter contre la traite. Dans leurs tables rondes, **je vous invite à être fiers de votre travail au quotidien et à valoriser la nouvelle dynamique engagée par notre plan national et sa méthode de construction.**

Aujourd'hui, nous installons un nouveau comité de coordination de la MIPROF et je remercie madame la ministre pour la publication de l'arrêté ce matin.

Surtout, **pour la première fois, nous l'investissons d'une mission de suivi des mesures du plan national.** C'est la méthode que je déploie depuis toujours : partager les diagnostics entre les acteurs institutionnels et la société civile, pour construire ensemble, en complémentarité, une action publique qui transforme. Comment allez-vous pouvoir suivre la réalisation du plan ? Nous vous avons transmis ce matin **une liste d'indicateurs très précis et que nous pensons pertinents** : je vous invite à en prendre connaissance et à revenir vers nous dans la quinzaine.

Un plan réussi ne l'est que si les personnes sur le terrain trouvent qu'il l'est.

Sur le terrain il y a les victimes bien sûr, et nous démarrons une véritable réflexion pour continuer à les associer à nos travaux et réalisations comme nous l'avons fait dans les ateliers et à l'annonce du plan.

Un mot sur les associations, un grand merci car c'est vous qui êtes en première ligne au contact des victimes. **Nous avons besoin de vous.** Vous êtes **nos yeux et nos oreilles sur le terrain.** Vous avez un rôle crucial dans le **repérage précoce puis dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes particulièrement fragilisées.**

Ce **lien de confiance avec les victimes est long à installer** mais il est essentiel

- pour parvenir à faire reconnaître aux victimes qu'elles font l'objet d'une exploitation,
- pour réussir à les exfiltrer des griffes des criminels qui les utilisent à des fins d'exploitation sexuelle, par le travail, la contrainte à commettre des délits ou la mendicité forcée.
- pour les convaincre de porter plainte

Une fois ce lien noué avec les victimes, c'est aussi vous qui les accompagnez en juridiction en tant que partie civile, administrateur ad hoc ou témoin. Votre **expertise** s'avère chaque fois décisive pour **éclairer les magistrats sur les mécanismes à l'œuvre** dans un phénomène d'exploitation.

C'est aussi vous qui **soutenez les victimes** afin qu'elles aient le courage de témoigner au procès. Et on sait combien cela fait pencher la balance d'avoir des victimes présentes, prêtes et préparées à témoigner dans ce genre d'affaire.

On l'a vu très récemment encore avec la décision de la cour criminelle départementale de Paris qui a condamné à 5 ans d'emprisonnement et une interdiction définitive de territoire un individu pour traite d'être humain sur mineur contraint à voler aux abords de distributeurs automatiques.

Le signalement a été fait par l'association Hors la Rue et leur témoignage a été déterminant dans ce procès.

Nous avons besoin de vous, mais nous savons aussi que vous avez besoin de nous. Besoin de plus d'Etat, de plus de valorisation de votre action, **de plus de lien humain** entre vous et les forces de l'ordre, vous et la justice, vous et les préfectures. Besoin de vous parler plus entre vous et entre les différents types de traite et d'exploitation.

C'est pourquoi la MIPROF sera encore plus qu'avant, **votre point de contact national**. Notre rôle est aussi de débloquent des sujets précis dès lors qu'ils sont suffisamment documentés avec les préfectures, les parquets. **Notre rôle aussi de vous soutenir et vous recommander auprès des entités européennes, nationales ou locales qui vous financent aujourd'hui ou pourraient le faire plus demain. Et nous nous afficherons comme tiers de confiance et de suivi qualité de votre action pour ces financeurs.**

Il est clair je crois pour tout le monde que dans la traite, les réseaux tirent profit
-de la vulnérabilité des victimes parce qu'elles sont migrantes ou en dépendance économique
-de la revente possible de très nombreuses fois du sujet exploité
-mais aussi-il faut le reconnaître et le combattre, de notre travail à tous, conséquent, **mais encore trop en silo.**

C'est pourquoi j'aimerais affirmer ici notre objectif commun : **impulser une synergie positive, une plus grande collaboration entre nous, pour faire tomber les réseaux d'exploitation et de traite.**

Dans l'affaire citée précédemment, la cour a également procédé à la confiscation des sommes tirées des infractions. Je voulais insister sur ce point financier, car il illustre bien cette synergie positive recherchée, ce cercle vertueux.

Renforcer les confiscations patrimoniales des exploités est un enjeu majeur pour que notre politique de lutte contre toutes les formes de traite soit efficace. Les sommes confisquées sont ensuite réinjectées au service **de la détection** et **de l'accompagnement des victimes**. On veut qu'elles le soient plus qualitativement et qu'elles englobent toutes les formes de traite. Avec l'Agrasc, avec l'OCRTEH et l'OCLTI, nous partageons ce même objectif et je les remercie d'œuvrer à nos côtés.

Je disais en introduction qu'un plan réussi ne l'est que si les personnes sur le terrain trouvent qu'il l'est. Il y a les victimes, les associations auxquelles nous rendons compte. **Et je souhaite qu'on rende compte collectivement et en n'oubliant le travail et l'engagement de personne sur le sujet.** Car tous les maillons de la **chaîne de protection des victimes** comptent, **tous les acteurs du circuit de démantèlement, mise en cause, condamnation et sanction des auteurs compte.**

Qui repère ? Qui détecte ? Qui oriente ? Vers qui ? Sur quel territoire ? Où ? A l'école ? Dans la rue ? Au travail ? Au domicile des exploiters ou dans un logement indigne ? Grâce à quel outil ? Par quels liens interpersonnels de proximité ? ou quels liens officiels rendus obligatoires demain ?

C'est à toutes ces questions que va répondre le Mécanisme national d'identification, d'orientation et de protection autrement appelé le MNIOP.

Mieux reconnaître le rôle des associations et de manière générale, de la société civile, a été au cœur de la construction du plan. Notre capacité à vous faire confiance pour détecter des victimes présumées et **leur ouvrir des droits afin de les protéger** sera la clé de notre réussite commune. Nous devons **créer une bulle de confiance autour de la victime**. Et ce sont les professionnels de la santé, de l'insertion, du logement ou encore de l'enfance qui devront participer à **lui donner toutes les chances de sortir de l'exploitation**.

Car il faut être tous convaincus que **la confiance que la victime va nous accorder collectivement est centrale** pour **faire condamner les exploiters et confisquer leurs biens**. Mieux détecter et mieux accompagner va permettre d'apporter une réponse pénale plus forte et dissuasive.

Dans ce travail de repérage et **d'identification précoce**, notre enjeu est de **mobiliser mieux les professionnels au contact des victimes** : les travailleurs sociaux, les forces de sécurité, les enseignants, les professionnels de santé, les inspecteurs du travail. Pour qu'ils et elles jouent pleinement leur rôle de détection, de signalement, de prise en charge, d'orientation et de protection, **nous allons leur proposer des formations** en lien étroit avec nos partenaires associatifs et les administrations disposant déjà d'une expertise, dont la plupart sont présentes à ce comité de coordination. **Sans la mobilisation des administrations, des offices centraux de police et gendarmerie, des préfetures et services déconcentrés de l'Etat dans ce combat contre l'exploitation inhumaine des plus vulnérables, nous n'irons pas assez loin**. Aussi, je remercie très chaleureusement nos collègues des différents services ministériels de la Justice, de l'Intérieur, de l'Outre-mer, du Travail, de la Diplomatie, du Logement, des Transports, de l'Enfance, pour leur présence, leur implication dans la construction et l'exécution ce plan qui engage l'Etat. Je remercie aussi nos homologues d'autres missions interministérielles, la Miviludes, la Mildeca, le CIPDR, la Micaf d'avoir répondu présents et de partager une approche commune interministérielle. Merci aussi à la CGT pour son engagement à défendre la dignité humaine de tous les travailleurs.

Comme l'a relevé le directeur de cabinet, **je salue aussi la présence à nos côtés des Régions et des Départements de France**, tant nous devons agir par et pour les territoires.

J'aborderai la question spécifique des mesures traitées en lien avec les Jeux pendant cette réunion.

Je vous remercie de votre présence et implication. Ce comité de coordination est essentiel pour guider, nourrir et orienter nos travaux. Je sais l'engagement politique des ministres dont les services sont aujourd'hui représentés et la volonté forte de Mme Bergé pour porter le sujet.

Je remercie enfin toute l'équipe de la Miprof qui ne ménage pas ses efforts depuis des mois pour la réussite de ce plan.

- Cecile Mantel
- Jessica Gourmelen
- Karine Metayer
- Romain Feuille
- Catherine Lallement

A propos des mesures du plan liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques :

L'accueil des JOP en France constitue un risque tout autant qu'une opportunité. Nous avons décidé de nous saisir de cet événement pour accélérer notre action, muscler nos dispositifs d'information, de détection et de répression mais aussi envoyer un message de fermeté aux réseaux criminels. 3 mesures clés du plan sont déjà bien engagées.

La formation destinée aux magistrats que nous construisons avec l'ENM va se déployer progressivement sur 3 territoires olympiques : à Paris, Marseille et Bordeaux.

La convention avec Airbnb pour informer les hôtes des risques d'exploitation, mettre en place un circuit de signalement et proposer un accueil d'urgence aux victimes est en passe d'être signée. Cette initiative fait des émules puisque Gites de France a également rejoint le mouvement et s'associe à nos côtés pour combattre la traite. J'ambitionne d'emmener avec nous demain, les hôteliers et d'autres plateformes pour renforcer notre dispositif.

Enfin, nous avons engagé un travail de mobilisation et de conviction auprès des transporteurs aériens, des postes diplomatiques et d'autres acteurs clés qui à l'approche des Jeux et pendant s'associeront à notre effort collectif de rendre plus visibles les différentes formes de traite, mieux informer et détecter les situations d'exploitation.